

COMMUNE DE BORDES-UCHENTEIN

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juin 2018 à 21 heures

Présents : Patrick Laffont, Régis Espes, Arlette Ourtau, Philippe Ertzbischoff, Gérard Dupla, Yannick Veper, Roland Bernié, Gilbert Couvreur, Hugues Lapierre, Mme Pierrette Gaston,

Absents excusés :

Vincent Ramond, a donné pouvoir à Patrick Laffont

Mme Josette Pujol a donné pouvoir à Régis Espès,

Claude Vaïsse, a donné pouvoir à Hugues Lapierre

Gabriel Burel a donné pouvoir à Roland Bernié

Gilbert Guichard, Mme Pauline Cosset.

Absents : Robin Cazalé, Laetitia Piquemal

Nombre de membres en exercice : 18

Quorum : 10

Le quorum est réuni avec 10 présents sur 18 membres et 4 pouvoirs

La séance est ouverte à 21h

Roland Bernié est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour

Convocation du 27 mai 2018, affichée le 27 mai 2018

Approbation des compte rendus des Conseils des 16/03 et 14/04 2018

Budget 2018 : Décision modificative n°1

Amortissement des subventions d'équipement

Recrutement d'un agent en CDD pour la saison estivale

Autorisations de travaux 2018, suite à la notification de subventions

Demande de prêt de la salle du foyer pour organisation de thés dansants

Adhésion au service RGPD du Syndicat Intercommunal AGEDI et désignation d'un délégué à la protection des données (ajout en début de séance)

Questions diverses et informations : (ajout en début de séance)

Acquisition de terrains à Idrein

Demande de subvention par l'association l'Autruche à Bonc-Irazein

Rencontres territoriales de restitution de la consultation des habitants par le PNR des Pyrénées Ariégeoises

Mise en place des panneaux de noms de rues à Bordes

Mise en place des panneaux informatifs normalisés sur la commune

Approbation des compte rendus des Conseils des 16/03 et 14/04 2018, à l'unanimité des présents et représentés

Amortissement des subventions d'équipement

Amortissement des subventions d'équipement (DE_2018_026)

Monsieur le Maire explique que le paiement des travaux de sécurisation et de renforcement de la ligne BT EP 5 d'Aulignac est une contribution au montant des travaux effectués par le SDE 09 (Montant des travaux : 5355 euros, la participation de la commune est de 2678 euros).

Cette contribution est par nature une subvention d'équipement versée et doit être imputé au compte 20412. Cette dépense doit être amortie. Il convient de déterminer la durée d'amortissement.

Au vu du faible montant soit 2678 euros, Monsieur le Maire propose d'amortir sur un an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'amortir la subvention d'équipement sur une année.

Recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité durant la saison estivale (DE_2018_025)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1er ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il convient de recruter un agent non titulaire pour la période estivale.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période estivale 2018.

Cet agent assurera des fonctions d'entretien et de travaux techniques divers sur la commune.

Quotité de temps de travail : temps plein

Les crédits correspondants sont inscrits au budget au compte 6413.

Budget 2018 : Décision modificative n°1 (DE 2018 027)

L'ajustement de recettes et dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement intervenus depuis le vote du BP 2018, nécessite l'inscription de 16 000 € en recettes et 16 000€ en dépenses à la section de fonctionnement, ainsi que de 43 812€ en recettes et 43 812€ en dépenses à la section investissement.

Au total la DM n° 1 s'établit à 59 812€ en recettes et 59 812€ en dépenses

Adopté à l'unanimité

Autorisations de travaux 2018, suite à la notification de subventions (DE_2018_028)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de travaux pour l'année 2018 qui ont fait l'objet de demande de subvention à savoir :

-Réserves Incendie : Montant des travaux : 60 840 € TTC

-Parking Uchentein : Montant des travaux : 8 520 TTC

Les subventions étant notifiées, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager les travaux..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire d'effectuer les travaux exposés ci-dessus.

A cette occasion le Maire fait le point sur l'état d'avancement concernant la mise en place des réserves incendie : décalage vers la fin de l'été en raison du plan de charge de l'entreprise chargée des terrassements, convention à passer avec ERDF, conformité du matériel à acquérir avec les nécessités opérationnelles du SDIS notamment.

Les travaux de mise en accessibilité des deux salles communales par les employés communaux sont quasiment achevés. La pose d'enrobé au « Petit Foyer » interviendra au mois de septembre.

Adhésion au service "RGPD" du Syndicat Intercommunal AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DE_2018_029) (ajout en début de séance)

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme étant le DPO (DPD) mutualisé, Mr J-Pierre MARTIN comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

Demande de prêt de la salle du foyer pour organisation de thés dansants

Une résidente de la commune a sollicité auprès du Maire la mise à disposition de la salle du foyer en vue d'organiser des « thés dansants », payants en principe.

En l'absence de plus amples informations, cette demande pose plusieurs problèmes ou interrogations : quel cadre juridique (associatif ?, autre ?), couverture assurances, financement de l'activité, responsabilité notamment au regard de la redevance SACEM, périodicité des séances, etc...

Il ressort de la discussion que la réponse à la demande ne peut être formulée sans que soient connus ces différents paramètres, et il convient d'inviter la demandeuse à fournir des éléments permettant de prendre une décision.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses et informations : (ajout en début de séance)

Acquisition de terrains à Idrein (DE 2018 031)

Le Maire rappelle que le dispositif de défense incendie (réserve d'eau et borne de puisage) à installer au village d'Idrein est prévu sur un terrain situé en dessous du cimetière, en bordure de route, point ultime de progression des fourgons et camions des pompiers, la route étant trop étroite au-delà.

Le déroulé des tuyaux se ferait à partir de ce point en cas de nécessité.

Le propriétaire de ce terrain est disposé à le céder à la commune, mais souhaite que la vente porte sur deux parcelles, ensemble de 2688 m², pour un prix de 3 000 €.

La partie utile immédiatement est bien plus réduite, mais cette acquisition ouvrirait la possibilité d'extension du dispositif d'assainissement collectif actuel, malgré la forte déclivité existante.

Quelques places de stationnement seraient aussi envisageables.

Malgré cela, le Maire estime le prix demandé élevé compte tenu du relief de ces parcelles, et des possibilités d'aménagement futur, et sollicite l'autorisation et l'avis du Conseil sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de charger Monsieur le Maire d'engager les négociations pour l'acquisition des parcelles section B n°1957 et 436 appartenant à Monsieur Marcel Bareille pour un prix limité à 1 500 euros.

Demande de subvention par l'association l'Autruche à Bonc-Irazein (DE_2018_032)

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association l'Autruche gérante du Relais Montagnard à Bonac-Irazein. Cette dernière sollicite une aide à hauteur de 280 euros afin de financer diverses manifestations culturelles en 2018 dans la vallée du Biros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'octroyer une subvention de 280 euros à l'association l'Autruche.

Rencontres territoriales de restitution de la consultation des habitants par le PNR des Pyrénées Ariégeoises

Le Maire communique au Conseil les dates et lieux des réunions des 6 rencontres territoriales de restitution de l'enquête auprès des habitants du PNR, organisées par le PNR entre le 11 juin et le 12 juillet 2018.

Il rappelle que cette concertation permettra d'ajuster la « feuille de route » du Syndicat Mixte du PNR pour les années à venir, au plus près des attentes et des souhaits exprimés par les habitants

Mise en place des panneaux de noms de rues à Bordes et des panneaux informatifs normalisés sur la commune

Le Maire présente l'état d'avancement de ces projets. Si les panneaux informatifs normalisés ont été posés, il reste encore du travail en ce qui concerne les noms de rues : devis, détermination des lieux et des autorisations des propriétaires le cas échéant...

L'opération se poursuivra ensuite sur Uchentein.

Sécurité sur la route d'Idrein

Au regard d'un incident récent, Mme Ourtau s'inquiète du comportement des certains automobilistes, l'étroitesse de la voie dont il s'agit semblant imposer une vitesse adaptée, ce qui est loin d'être toujours le cas. Quels équipements mettre en place pour éviter des dégâts plus sérieux et assurer la sécurité, au moins pour ce qui est du domaine de compétence de la commune ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Lu en séance le :